

## 147. *Contre-échange*

### 1657 mars 18 a. s. Neuchâtel

*Question sur le contre-échange renvoyée en justice.*

Le 18<sup>e</sup> de mars 1657<sup>a</sup> [18.03.1657] en Conseil général, president ledit sieur Varnod. [...] / [fol. 344v]

5

Dudit jour que devant en Conseil estroit.

Le sieur Pierre Martenet a demandé le point de coustume suivant.

<sup>b</sup> Pour un points de coustume. <sup>-b c</sup>

Assavoir si un contreschange baillé a un homme <sup>d</sup>, il ne peut referir dessus quoy qu'il soit passé par decret.

10

Le fait a esté renvoyé au jugement de la justice.

**Original :** AVN B 101.01.01.007, fol. 344v ; Papier, 23.5 × 34 cm.

<sup>a</sup> *Souligné.*

<sup>b</sup> *Ajout dans la marge de gauche.*

<sup>c</sup> *Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon : Délibération.*

15

<sup>d</sup> *Passage cancellé avec perte de texte (3 lettres).*